

# VENTE DE PARCELLES FORESTIÈRES à GORDES



# *Notaire*



Écrit par Echo du Mardi le 27 mars 2024



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 22 juillet 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 27 mars 2024 sous réserves d'incidents**



**SCP Guy Fraychinaud  
et Christophe Lersy  
Notaires Associés  
Rue des Clastres  
84220 GORDES**

## **VENTE DE PARCELLES FORESTIÈRES**

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.

Sur la Commune de **GORDES** (Vaucluse)

Une parcelle de terre cadastrée sous les références suivantes :

Section Numéro Lieudit Ha A Ca



Ecrit par Echo du Mardi le 27 mars 2024

BX 7 LES DEVENS	27 00
BX 11 LES DEVENS	04 50
BX 72 LES DEVENS	62 56
BX 83 LES DEVENS	01 16 90
BX 84 LES DEVENS	62 15

La vente doit avoir lieu moyennant le prix de TRENTE MILLE EUROS (30 000,00 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, soit à compter du 21 mars 2024, pour faire connaître à Maître Christophe LERSY notaire à GORDES (84), mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.